

DECISION N°2026-068/CP

OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE FONTAINES A EAU POUR LES ECOLES ET LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE

1. **Commande publique**
2. **Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société RLST ELIS SAS,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la location et la maintenance de fontaines à eau pour les écoles et les bâtiments communaux de la Ville sera signé par mes soins avec la société RLST ELIS SAS - SIRET N° 685 581 033 00135 - située au 7 rue Alfred Mongy - BP 4007 - 59 704 MARCQ EN BAROEUL Cedex.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 7 000 € HT

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Article 3 : Le présent marché prend effet à compter du 12/06/2026, reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant pas dépasser trois ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 11/06/2026

Le Pouvoir Adjudicataire


ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire